

5es Rencontres FORMIST, 9 juin 2005 : « Parcours de formation documentaire des étudiants : à qui de jouer ? »

Le développement des compétences informationnelles à l'université Laval : l'approche par compétences

CARRIER, Pierre

Coordonnateur à la formation documentaire à la Bibliothèque de l'université de Laval

CARRIER, Pierre. Le développement des compétences informationnelles à l'université Laval : l'approche par compétences. In *5es Rencontres FORMIST : Parcours de formation documentaire des étudiants : à qui de jouer ? l'enssib à Villeurbanne, 9 juin 2005* [en ligne]. Format PDF. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1171>>

Ce document est « **tous droits réservés** ». Il est protégé par le droit d'auteur et le code de la propriété intellectuelle. Il est strictement interdit de le reproduire, dans sa forme ou son contenu, totalement ou partiellement, sans un accord écrit de son auteur.

L'ensemble des documents mis en ligne par l'enssib sont accessibles à partir du site :
<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/>

Le développement des compétences informationnelles à l'université Laval : l'approche par compétences

Pierre Carrier

Coordonnateur à la formation documentaire à la Bibliothèque de l'université de Laval

L'étude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant au premier cycle dans les universités québécoises¹, réalisée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (Crepuq), a mis en valeur la nécessité, pour les étudiants, d'acquérir des compétences informationnelles.

Depuis de nombreuses années, la bibliothèque de l'université Laval tente par différents moyens (visites, séances d'initiation, formations documentaires disciplinaires) de rendre les étudiants compétents dans la maîtrise de l'usage de l'information. Ces activités, forcément ponctuelles, ont certes touché un bon nombre d'étudiants de la communauté universitaire, grâce à la collaboration étroite entre les personnels de la bibliothèque et certains professeurs très engagés. Force est de constater, cependant, que ces activités de formation, au demeurant fort pertinentes, ne permettent plus de réaliser adéquatement l'objectif visé.

La bibliothèque a reconnu l'urgence d'intervenir auprès de sa clientèle sur ce plan. Elle a donc procédé à l'élaboration d'un programme de formation documentaire basé sur l'approche par compétences. Celui-ci préconise une démarche différente de celle pratiquée jusqu'à ce jour.

L'exposé qui suit va se dérouler en quatre parties. En premier lieu, il présentera les résultats de l'étude de la Crepuq qui porte sur les connaissances en recherche documentaire des étudiantes et étudiants entrant au premier cycle dans les universités québécoises. Ces résultats seront suivis par la brève description d'un projet intitulé « Heure pédagogique », mis en place par le directeur général du premier cycle de l'université Laval. La nouvelle approche que la bibliothèque de l'université Laval souhaite implanter afin d'intégrer les activités de formation documentaire au sein des programmes d'études sera ensuite expliquée. Enfin, la présentation de la démarche d'intégration des

¹ Mittermeyer, Diane, et Quirion, Diane. *Etude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant au 1^{er} cycle dans les universités québécoises*. Montréal : Crepuq, 2003. <<http://crepuq.qc.ca/documents/bibl/formation/etude.pdf>> (consulté le 15 octobre 2004).

compétences informationnelles dans les programmes de la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) conclura cet exposé.

1) Étude sur les compétences en recherche documentaire des étudiantes et étudiants entrant au premier cycle dans les universités québécoises

Les résultats de cette étude sont peut-être familiers aux lecteurs français, car ils avaient été présentés il y a deux ans, lors des Rencontres Formist, par Diane Mittermeyer², professeur à l'école de bibliothéconomie de l'université McGill à Montréal.

Tout d'abord, qu'est-ce que la Crepuq ? Il s'agit d'un consortium regroupant l'ensemble des universités du Québec, au sein duquel on retrouve différents comités et groupes de travail. Il existe un groupe de travail dédié à la formation documentaire, qui relève du sous-comité des bibliothèques. En 2001-2002, ce groupe a réalisé une étude dont l'objectif était de vérifier la maîtrise des connaissances de base requises pour effectuer un travail de recherche documentaire, chez les étudiantes et étudiants entrant au premier cycle dans les universités québécoises, afin de connaître leurs besoins et de leur offrir des services adéquats. L'enquête visait à mesurer des éléments (variables) considérés comme essentiels dans les différentes étapes du processus de recherche documentaire. Les résultats ont démontré que le niveau de connaissance des étudiants se situait à moins de 36 % pour onze des vingt variables mesurées.

Une série de recommandations et des pistes d'action concluaient l'étude. L'une des recommandations proposait l'établissement de mécanismes qui favorisent une plus étroite collaboration entre les unités d'enseignement et les spécialistes de la formation à l'usage de l'information, en les encourageant à explorer la possibilité de la mise en œuvre de diverses voies d'action, dont, entre autres :

- procéder à une évaluation régulière des connaissances en recherche documentaire ;
- viser à ce qu'un représentant de la bibliothèque participe périodiquement aux différents comités de programmes (Il reste beaucoup à faire sur ce plan. Si l'on

² Mittermeyer, Diane. « Les connaissances en recherche informationnelle : résultats d'une enquête auprès d'étudiants entrant au premier cycle dans les universités québécoises ». In Chevillotte, Sylvie (dir.). *La Formation à la maîtrise de l'information à l'heure européenne : problématiques et perspectives*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2004, p. 99-129. (Actes des 3^{es} Rencontres Formist.)

souhaite implanter la formation documentaire au sein des programmes d'études, une place privilégiée pour le faire est au niveau de ces comités.) ;

- promouvoir l'intégration, dans les programmes d'études des trois cycles, d'une formation à l'usage de l'information.

La bibliothèque de l'université Laval consacre actuellement l'essentiel de ses efforts à cette dernière piste d'action.

À la demande du directeur de la bibliothèque de l'université Laval, le coordonnateur des formations a présenté l'étude de la Crepuq au comité-conseil de la bibliothèque, dans lequel siègent des représentants du corps professoral ainsi que des étudiants. Le directeur avait également invité le directeur général du premier cycle.

À la fin de la présentation, il a été proposé d'intégrer la formation documentaire dans les programmes d'études, selon une approche par compétences. Le directeur général du premier cycle s'est montré très enthousiaste devant cette proposition et a offert à la bibliothèque de participer à un projet pilote avec la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA), dans le cadre de l'« Heure pédagogique ».

2) L'Heure pédagogique

Qu'est-ce que l'Heure pédagogique ? Bien que l'on nomme ce projet « Heure pédagogique », il s'agit en réalité d'une période de deux heures, tous les vendredis, où l'université évite de placer des cours ou autres activités, de manière à rendre disponibles les différents intervenants de la cité universitaire. Ils peuvent ainsi se rencontrer pour discuter de pédagogie et de divers moyens à mettre en place pour améliorer la formation dispensée aux étudiants.

L'un des moyens préconisés est l'organisation de rencontres entre groupes d'échanges et de réflexion sur le développement des compétences. En ce qui concerne la bibliothèque, ces rencontres s'avèrent une excellente occasion pour parler des compétences informationnelles que l'on souhaite voir développer par les étudiants.

Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) et Heure pédagogique

Lors d'une première rencontre qui réunissait le doyen, le vice-doyen, les cinq directeurs de programmes de la faculté ainsi que le directeur général du premier cycle, l'étude de la Crepuq a été à nouveau exposée par le coordonnateur de la formation documentaire. Les discussions qui ont suivi ont porté sur le projet pilote dans le cadre de l'Heure pédagogique et sur la possibilité d'intégrer la

formation documentaire au sein des différents programmes afin de développer les compétences informationnelles chez les étudiants. Devant les résultats percutants dévoilés dans l'étude de la Crepuq, il a été convenu que le coordonnateur signalerait cette dernière à l'ensemble des professeurs de la faculté.

Après une série de rencontres où la bibliothèque a présenté les compétences informationnelles qu'elle souhaitait voir développer chez les étudiants, les représentants de la faculté ont demandé à celle-ci de leur préparer une séquence qui permet d'intégrer dans les programmes d'études, selon une approche appropriée et continue, des éléments de culture à l'usage de l'information.

3) Programme de formation documentaire à l'université Laval : approche par compétences

À la bibliothèque de l'université Laval, un groupe de travail constitué de sept personnes est dédié à la formation documentaire. Ce groupe s'est réuni plus de cinquante heures afin de donner suite à la demande de la faculté. Il en a résulté un tout nouveau programme de formation documentaire, basé sur une approche par compétences.

C'est cette approche inédite que la bibliothèque de l'université Laval souhaite dorénavant implanter.

Comment les formations documentaires sont-elles assurées actuellement dans cette université ? Généralement, un professeur communique avec la bibliothèque et demande qu'un membre de son personnel dispense une formation aux étudiants. La personne ne dispose habituellement que de soixante, quatre-vingt-dix ou cent vingt minutes pour leur montrer le fonctionnement du catalogue et de deux ou trois bases de données, en plus des différents services de la bibliothèque. Avec un peu de chance, il arrive que le formateur dispose de trois heures. Cependant, cette intervention est souvent la seule que l'on peut réaliser au cours du cheminement de l'étudiant, dont la durée varie de trois à quatre ans.

Le processus de recherche documentaire et les étapes qui le composent pourraient facilement constituer quarante-cinq heures de formation, alors qu'ils doivent être enseignés en deux ou trois heures.

Il est considéré, à la bibliothèque de l'université Laval, que la voie de l'avenir doit passer par une formation documentaire intégrée et continue dans les programmes d'études. Pour y parvenir, il convient d'établir, dans le cadre de cette nouvelle approche, une collaboration extrêmement étroite avec les différents intervenants des programmes d'études.

Composantes du programme

Le nouveau programme de formation documentaire, qui se présente sous forme de « plan-cadre », constitue un outil d'encadrement pour les programmes d'études soucieux de développer les compétences visant la maîtrise de l'usage de l'information chez les étudiants, et ce, selon une approche intégrée et continue tout au long du cheminement académique³.

Le plan-cadre se divise en deux sections :

- énoncé de compétences. Cette section « théorique » présente des normes mondialement reconnues et qui établissent les compétences à l'usage de l'information que devraient développer les étudiants universitaires au cours de leur cursus. Ces normes découlent des normes américaines⁴ établies par l'Association of College & Research Libraries (ACRL) ;
- séquence d'intégration aux programmes. Cette section « pratique » expose une série d'éléments reliés à l'usage de l'information. L'objectif de ces neuf modules est de permettre une intégration progressive et continue des notions de culture informationnelle dans les programmes d'études, afin d'éviter une surcharge chez les étudiants.

Pour permettre au lecteur d'avoir un aperçu des composantes du programme, voici une brève présentation de chacune d'entre elles.

A) Plan-cadre : énoncé de compétences

Les six compétences informationnelles que devrait développer l'étudiant universitaire sont les suivantes :

- déterminer la nature et l'étendue de l'information dont il a besoin ;
- accéder avec efficacité et efficience à l'information dont il a besoin ;
- évaluer de façon critique tant l'information que ses sources et intégrer l'information sélectionnée à sa base de connaissances personnelle ;
- utiliser efficacement l'information, individuellement ou comme membre d'un groupe, en vue d'atteindre un objectif spécifique ;
- comprendre plusieurs des questions économiques, juridiques et sociales relatives à l'utilisation de l'information, et accéder à l'information puis l'utiliser de façon éthique et conformément à la loi ;

³ Plus d'informations sur le site de la bibliothèque de l'université Laval : http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/orienter/formation_doc/formation_implanter.

⁴ *Information Literacy Competency Standards for Higher Education*. Disponibles en ligne : <http://www.ala.org/ala/acrl/acrlstandards/informationliteracycompetency.htm>. Une partie du document a été traduite en français par la Crepuq, en 2004. *Normes sur les compétences informationnelles dans l'enseignement supérieur*. En ligne : <http://www.ala.org/ala/acrl/acrlstandards/InfoLIt-French.pdf>.

- reconnaître que l'éducation permanente (formation continue) implique une culture informationnelle de qualité.

Voici un aperçu de la façon dont les compétences sont présentées concrètement dans le programme de formation, à partir d'une des pages de ce dernier. L'énoncé de la compétence est suivi des :

- indicateurs de performance. Ils permettent de définir ou d'interpréter la compétence à atteindre par l'étudiant ;
- résultats attendus de l'étudiant. Cette section donne un aperçu plus ou moins général du contenu qui devrait être abordé (ou privilégié) à l'intérieur de chacun des *indicateurs de performance*. Les éléments précédés d'un astérisque devraient faire l'objet d'une évaluation ;
- partie d'InfoSphère-Laval permettant de répondre à cet élément de compétence. InfoSphère-Laval est un tutoriel (didacticiel) qui permet à son utilisateur de développer des compétences de base dans la recherche d'information, et dans lequel on présente les principales étapes d'une recherche documentaire. Ce tutoriel⁵ se veut donc un outil pédagogique d'accompagnement pour tout intervenant impliqué dans la formation à l'usage de l'information. Ce peut être soit un membre du personnel de la bibliothèque (technicien ou bibliothécaire), soit le professeur lui-même, soit un intervenant ayant développé une expertise particulière (par exemple, un spécialiste de l'informatique) ;
- responsabilité de l'intervention. Cette section illustre parfaitement la collaboration très étroite et la conjugaison des interventions qui doivent exister entre les professeurs et les spécialistes en ressources documentaires (ou tout autre intervenant en provenance de différents services sur le campus). Pour chacun des *résultats attendus*, le plan-cadre indique quel intervenant devrait assumer la responsabilité principale du développement de cet élément. Les catégories d'intervenants sont identifiées par une lettre : P (professeur) ou S (spécialiste). « P/S » signifie que la responsabilité est partagée entre le professeur et le spécialiste en ressources documentaires ;
- modules dans lesquels les éléments sont traités dans la séquence d'intégration. Cette partie identifie les modules de la séquence d'intégration où les éléments, c'est-à-dire les résultats attendus, sont traités dans la séquence d'intégration.

B) Plan-cadre : séquence d'intégration aux programmes

Les neuf modules de la séquence d'intégration sont les suivants :

⁵ Disponible en ligne : <<http://www4.bibl.ulaval.ca/infosphere>>.

- connaissance des sources d'information, système de classification (localisations et cotes), initiation aux références bibliographiques (regroupés dans le module A) ;
- page d'accueil de la bibliothèque et présentation des outils de repérage ;
- visite de la bibliothèque ;
- définition des besoins et préparation de la recherche ;
- choix des outils de recherche ;
- adaptation de la requête de recherche et exécution de la recherche ;
- exploitation des résultats et éthique ;
- veille informationnelle ;
- compétences dont la responsabilité relève des programmes.

Une des pages du programme de formation donne un aperçu des éléments de la séquence.

- Modules A-I : cette section correspond à l'intitulé du module. Les éléments présentés à droite résument le contenu général qui sera abordé.
- Éléments présentés : cette section permet une présentation plus précise des éléments traités dans le module.
- Besoins auxquels l'élément souhaite répondre / Conséquence(s) d'un faible taux de connaissance reliée(s) à l'élément présenté.
- Bénéfices attendus / Objectif(s) visé(s) : cette section présente les habiletés que l'étudiant développera après avoir assimilé les notions reliées à l'élément présenté.
- Éléments de compétence visés : cette section renvoie au document « Plan-cadre : énoncé de compétences » et indique les résultats attendus que l'on souhaite développer par l'entremise de l'élément présenté dans le module.
- Activités d'apprentissage proposées : cette section présente soit des exemples pratiques d'activités d'apprentissage, soit des lectures favorisant la compréhension des éléments présentés.

4) Projet pilote visant à intégrer les compétences informationnelles à la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA)

4.1) Comment parvient-on à inclure tous ces éléments dans les programmes d'études ?

Ainsi que mentionné précédemment, la FSAA était intéressée par la mise en place d'un mécanisme permettant le développement des compétences informationnelles chez ses étudiants (147

nouveaux étudiants en agronomie ; 33 nouveaux étudiants en économie et gestion agroalimentaires), dans le cadre de l'Heure pédagogique.

Quel est ce projet pilote et qui en est responsable ? C'est un projet qui :

- vise à intégrer la formation documentaire dans des cours spécifiques que l'on appelle des « cours porteurs » ;
- recherche une intégration répartie sur plusieurs années du baccalauréat ;
- implique certains programmes à la FSAA ;
- implique des directeurs de programmes ; les enseignantes et enseignants de première année et des années subséquentes, ainsi que le personnel de la bibliothèque (conseillers en documentation, bibliothécaires ou techniciens).

Pour mettre en place cette formation documentaire, il est essentiel de développer une collaboration extrêmement étroite entre, notamment, les directeurs et professeurs du programme d'études et le conseiller en documentation (bibliothécaire) responsable de ce programme.

Quelles sont les étapes à suivre pour l'implantation de cette formation ? Il faut, dans un premier temps, en faire la promotion auprès des directeurs de programmes afin, entre autres, de cibler les « cours porteurs » pour chacune des sessions et d'identifier les professeurs qui seront impliqués. Par la suite, le bibliothécaire devra rencontrer l'ensemble des intervenants (directeurs et professeurs) afin de déterminer le nombre d'heures alloué pour chaque cours. Il doit également définir, en collaboration étroite avec les professeurs des « cours porteurs », le contenu des séances de formation documentaire, afin de parvenir à une séquence d'intégration progressive. Il faut aussi préciser les exercices qui seront soumis aux étudiants et définir les modalités d'évaluation, s'il y a lieu. À l'issue de la session, le bibliothécaire fera un bilan avec les professeurs impliqués dans le projet.

À titre d'exemple, dans le cas du programme d'économie et de gestion agroalimentaires – qui comporte cent vingt crédits répartis sur quatre ans, et ce, à l'intérieur de quarante cours –, les représentants impliqués dans le projet pilote souhaitaient que les étudiants aient développé les compétences en culture informationnelle avant la septième session, ce qui exigeait l'intégration des éléments liés à la formation documentaire dans les trois premières années du programme d'études. La bibliothécaire et les professeurs ont identifié onze « cours porteurs », qui devaient permettre une intégration progressive de la formation documentaire. Pour chacun des « cours porteurs », ils se sont entendus sur le nombre d'heures à consacrer à cette formation, ainsi que sur les éléments qui devaient y être développés.

4.2) Commentaires des professeurs à la suite d'une première intervention

Au sein du département d'agronomie, à la suite d'une première formation à la session d'automne 2004 dont le contenu portait essentiellement sur les sources documentaires, sur le Web (pourquoi s'en méfier) et sur les citations (pourquoi et comment citer), les commentaires recueillis auprès des professeurs se sont révélés très positifs :

- les étudiants ont porté un jugement critique par rapport aux sources qu'ils sélectionnaient pour leurs travaux. Leur appréciation des sources consultées était meilleure, puisqu'ils utilisaient des critères qui leur permettaient d'en juger la valeur ;
- les références bibliographiques étaient plus variées dans les travaux. On ne retrouvait pas seulement des documents provenant du Web ;
- la bibliographie était présentée en conformité avec les normes établies ;
- des professeurs ont dit avoir remarqué que certains étudiants montraient une plus grande confiance en eux ;
- les professeurs étaient unanimes pour dire qu'ils avaient observé une amélioration notable du travail de fin de session des étudiants.

Conclusion

En résumé, quelles sont les conditions nécessaires pour parvenir à intégrer la formation documentaire au sein des programmes d'études, et ce, selon une approche intégrée et continue ?

Il convient de :

- prévoir une approche par programme dans laquelle toutes les personnes impliquées collaborent de façon très étroite ;
- identifier une chaîne de cours (« cours porteurs ») et cibler ceux qui comportent des travaux. Si l'on souhaite que les étudiants développent leurs compétences informationnelles, il faut leur permettre de le faire dans un contexte où ils peuvent mettre en pratique les notions apprises ;
- être également en mesure d'évaluer et de noter les éléments demandés. À défaut d'évaluation, les étudiants ne sont pas motivés à apprendre un contenu souvent complètement nouveau pour eux et parfois passablement indigeste ;
- réunir les bonnes personnes, des volontaires qui montrent de l'intérêt et de la motivation. Cette nouvelle approche implique évidemment une charge de travail additionnelle, des changements dans les façons de faire et des efforts de compréhension mutuels. Le personnel de la bibliothèque doit comprendre le contexte de travail des professeurs, et vice-versa, ce qui justifie d'autant plus une collaboration très étroite entre les différents intervenants.